

Canadair Limitée—Loi

En terminant, je voudrais simplement rappeler, comme je le disais au début quand je posais quatre questions: comment se fait-il que le contrat d'entretien des F-18 a créé une telle controverse? Il m'apparaît évident que la Bombardier, au moment où elle a négocié avec le gouvernement l'achat de cette compagnie... Tout le monde savait que le contrat d'entretien des F-18 devait être donné à une compagnie canadienne en vertu des ententes mêmes à l'occasion de l'octroi du contrat de F-18. Le gouvernement précédent avait mis dans le contrat des engagements pour s'assurer que, lors de la deuxième phase de l'entretien des F-18, ce contrat se ferait au Canada par une entreprise canadienne. C'était dans le contrat original même. Or, il est certain que les acheteurs de Canadair, Bombardier, ont parlé de cela avec le gouvernement.

Alors, je dis en terminant, qu'il est clair dans mon esprit que les gens de Halifax et de Winnipeg ont été leurrés parce qu'il n'y avait pas d'autre solution que la bonne qui était de donner ce contrat d'entretien à Canadair qui était la compagnie la mieux préparée, la mieux équipée pour faire ce contrat. Je trouve absolument scandaleux que le gouvernement se soit lancé dans ce processus d'appel d'offres qui n'a fait que leurrer les gens de Halifax et de Winnipeg alors que, depuis le début, le contrat devait aller de toute façon à la compagnie Canadair de Montréal. Donc, c'est une loi qui devra être étudiée en détail en comité parce qu'il y a trop de questions auxquelles le gouvernement n'a pas répondu.

• (1150)

[Traduction]

M. Hovdebo: Madame la Présidente, le député peut-il nous dire ce qu'il conviendrait de faire, à son avis, pour veiller à ce que les employés de la société ne pâtissent pas de ce changement? Es-il nécessaire de poursuivre les négociations ou suffit-il de définir les secteurs-problèmes?

M. Ouellet: Madame la Présidente, je remercie sincèrement le député de sa question. Je suis disposé à voter en faveur de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, et cela afin que nous puissions le renvoyer au comité où il sera étudié article par article. Au comité, nous pourrions poser au gouvernement davantage de questions au sujet des complexités de ce contrat et, nous l'espérons, obtenir des réponses. Toutefois, si l'on ne nous fournit pas les réponses voulues, il incombera aux députés de l'opposition de présenter des amendements visant à assurer aux employés de Canadair des garanties plus intéressantes.

Je connais bon nombre de ces employés. Certains d'entre eux habitent dans ma circonscription. Ils travaillent à Canadair depuis des années. Ces gens méritent d'être traités avec plus d'égards que ne le fait le gouvernement à l'heure actuelle. Je pense qu'il appartient aux députés de veiller à la continuité et à la vitalité de cette entreprise. Elle nous a été fort utile et elle a fourni un certain nombre d'emplois bien rémunérés à Montréal. Ce serait catastrophique si l'on ne garantissait pas à ces gens un emploi futur.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'ai écouté le député aujourd'hui et son collègue, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), hier. Ils ont prétendu, de manière invraisemblable d'ailleurs, que Gulfstream détenait des renseignements confidentiels dont personne n'avait eu connaissance et qu'elle les

avait obtenus dans un télégramme adressé à une certaine personne qui compte acheter un avion. C'est la pire diversion qu'on ait jamais opérée à la Chambre des communes.

Le représentant d'une entreprise qui cherche à vendre un avion va naturellement employer tous les moyens mis à sa disposition pour arriver à vendre l'appareil. Il était de notoriété publique que Canadair était à vendre. Qu'un vendeur dise au client de ne pas acheter le produit d'une entreprise qui est à vendre, rien de plus normal. C'est exactement ce dont il est question ici. Il est absolument faux que Gulfstream ait bénéficié de renseignements confidentiels. La société Gulfstream n'avait aucune information confidentielle. Il est absolument ridicule de chercher à mettre en cause un vendeur au service de Gulfstream. Je crois qu'il faut présenter les faits tels qu'ils sont et non comme les libéraux les voient.

M. Ouellet: Madame la Présidente, je regrette, mais je ne suis absolument pas d'accord avec le député. Toutefois, il a été établi que les administrateurs de Canadair ont été forcés par le gouvernement de fournir à Gulfstream la liste des clients potentiels de Canadair et de ceux qui avaient déjà acheté des Challenger. Ils ont aussi dû remettre à Gulfstream leurs plans de recherche et de commercialisation. J'ai déjà cité une lettre de Gulfstream. Il est parfaitement évident que pour envoyer pareille lettre, Gulfstream devait être au courant de la liste.

Par conséquent, trois importants renseignements confidentiels ont été fournis à un concurrent. Ils ont été fournis à un concurrent parce que, quels que soient le coût ou les risques que cela entraîne, le gouvernement tient à se débarrasser des sociétés d'État. Le gouvernement a plus ou moins donné de Havilland à Boeing. Ce fut là un marché absolument scandaleux. Heureusement, Bombardier a fait une bonne offre pour Canadair. Si les employés ne s'y étaient pas opposés et si les Montréalais ne s'étaient pas montrés furieux contre le gouvernement, la société Canadair aurait été vendue à Gulfstream.

Jour après jour, nous voyons le gouvernement persévérer dans sa folle idée de vendre les sociétés d'État à tout prix. Le gouvernement vend CN Route à un prix inférieure à sa valeur comptable. D'un bout à l'autre du pays, on annonce aux employés de CN Route qu'ils perdront leur emploi après la vente. J'ai bien peur que la même chose ne se produise chez Téléglobe. Le gouvernement a déjà changé trois fois les règles du jeu. Il tient si désespérément à vendre les sociétés d'État qu'il les vendra à n'importe quel prix. Cette attitude nous déplaît et nous nous y objectons. Je tiens à déclarer clairement et sans équivoque que le gouvernement a agi bêtement en donnant autant de renseignements confidentiels à Gulfstream, le principal concurrent de Canadair.

M. McDermid: Madame la Présidente, pendant leurs années de soi-disant service au pays, les libéraux ont créé environ 400 sociétés d'État. Comme l'a constaté le député, on ne se bouscule pas pour en faire l'acquisition. Cependant, la population canadienne désire que les sociétés d'État qui ne servent pas les intérêts du pays soient rendues au secteur privé. Les Canadiens nous l'ont dit clairement le 4 septembre 1984. Le gouvernement remplit ses promesses de façon réfléchie et raisonnable.

• (1200)

Je suggère au député de parler aux travailleurs de de Havilland et de leur demander ce qu'ils pensent de la vente. Ils lui